



BLESSING PETROLEUM S.A

Douala, le 8 septembre 2017

A l'attention de
M. TOKOM TCHEPNKEP,
Directeur de Publication,
237Online,
www.237online.com

 N/Réf: 398/2017/DG/HNM/BP

**Objet : Diffamation à l'encontre de
Blessing Petroleum S.A.**

Monsieur,

Nous avons le désagrément de vous notifier d'un acte diffamatoire constaté dans votre publication en ligne « 237online ». En effet un article, avec pour photo principale une station-service Blessing et pour titre « *Cameroun: Les 6 000 contribuables qui ne paient pas d'impôts* » publié le 07 Septembre 2017, affirme que notre société fait partie des contribuables « non actifs dans le fichier de la direction générale des Impôts ».

Sans toutefois contester l'existence d'une information portée à l'attention de certains contribuables concernant leur statut fiscal, nous ne sommes en aucun cas concernés. En effet la LISTE DES CONTRIBUABLES (PERSONNES MORALES) NON ACTIFS DANS LE FICHER DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS établie par la Direction Générale des Douanes comprend la société **Blessing Company Limited (N° M041712621104R)** dont la raison sociale et le numéro de contribuable diffèrent de notre entreprise **Blessing Petroleum S.A. (N° M110900029355B)**. Aussi, l'attestation de non redevance ci-jointe est la preuve irréfutable que nous ne sommes pas redevables dans le fichier des impôts.

Ayant pour valeurs principales l'attitude intègre et la citoyenneté, c'est avec beaucoup d'attention que nous procédons aux contrôles et mises à jour de notre statut fiscal afin d'éviter toute complication pouvant porter atteinte à notre activité ainsi qu'à notre réputation envers les institutions Direction Générale des Douanes, Direction Générale des Impôts, ainsi que nos nombreux partenaires et bien entendu nos clients.

"Be one with blessing"

Il est bien regrettable Monsieur, que la légèreté professionnelle de votre rédaction entraîne des déductions malvenues, au point de placer la photo d'une station-service Blessing en entête de cet article, et de surcroit, y joindre le lien de l'article sponsorisé que vous avez effectué à notre profit en Décembre 2016. Vu nos précédents échanges, vous auriez pu confirmer vos déclarations avant de les faire publier. Vous êtes sans ignorer le danger que de pareilles allégations peuvent imposer sur la réputation d'une entreprise. Et malheureusement, nous en observons déjà les néfastes répercussions.

Au regard de ce qui précède, nous exigeons de vous la correction immédiate et sans délais de votre article, ainsi que la publication d'un nouvel article dont l'objet sera de présenter vos excuses pour l'erreur commise par votre rédaction et d'attester de la conformité fiscale de Blessing Petroleum S.A. Dans le cas échéant, nous serons contraints d'engager des actions judiciaires contre l'auteur de l'article diffamatoire Sylvain Andzongo et le cyberjournal 237online.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et la promptitude de votre réaction.

La Direction


BLESSING PETROLEUM S.A.
B.P. 5405 Douala - Tél. : 33 42 50 71
Fax : 33 42 50 72

- P.J** : - Liste des contribuables (personnes morales) non actifs dans le
fichier de la direction générale des impôts (extrait)
- Attestation de non-redevance (Blessing Petroleum S.A.)

Copie : Diverses publications